



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0694

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0694**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Créée en 2001 sous le nom de LyonIX, l'association Rezopole a pour vocation de favoriser le développement du réseau internet sur l'agglomération de Lyon et en Rhône-Alpes, en particulier son usage en améliorant la qualité du réseau internet très haut débit. Elle répond aux besoins de développement des territoires en matière de connectivité et de numérique, en mettant à leur disposition des infrastructures réseaux et services connexes destinés à optimiser la rapidité et la fiabilité du trafic internet local.

Le soutien de la Métropole s'inscrit dans la stratégie globale pour l'aménagement numérique de son territoire délibérée en octobre 2012.

a) - Principes d'un Internet eXchange Point (IXP)

Le volume du trafic de l'internet est en constante croissance, aussi bien pour les particuliers que les professionnels. Les besoins en débits symétriques et en qualité de services sont exprimés par de nombreuses entreprises, auxquels il convient d'ajouter les besoins latents des sociétés dont la maturité avec l'internet est à faire progresser.

Un GIX ou IXP (Global Internet eXchange ou Internet eXchange Point) est un nœud d'échange des flux internet. Il s'agit, par analogie, d'une plateforme de transport, tel un hub aéroportuaire, pour le trafic internet (téléphonie, données, images, vidéo). Il permet aux opérateurs, aux fournisseurs d'accès à internet, aux sociétés de services et d'applications Web ainsi qu'aux grands comptes d'échanger leur trafic internet ou d'acheter et vendre des capacités de réseaux de communications électroniques.

Physiquement, l'IXP est localisé dans un lieu où se concentrent les opérateurs de télécommunications et où arrivent leurs réseaux de fibre optique. C'est un point de convergence des trafics de données. L'IXP se matérialise par des équipements de télécommunications (switchs, routeurs) permettant de faire transiter les informations en les aiguillant et en les adressant entre les différents réseaux des opérateurs, in fine entre les utilisateurs.

Le trafic internet se concentre sur quelques points mondiaux. Sans IXP de niveau local, les échanges d'informations remontent vers des niveaux supérieurs, nationaux (Paris) mais le plus souvent européens (Londres, Amsterdam, Francfort) voire internationaux (New York). Avec des IXP en local, on facilite le maintien et la création d'activités liées à l'informatique et aux télécommunications et, par extension, les directions financières et les sièges des sociétés.

Un IXP implanté en local permet de diminuer les risques de panne (en traversant moins de réseaux) ainsi que le temps de transit d'un utilisateur à l'autre. Un IXP améliore ainsi les échanges sur internet :

- le trafic local, sachant que la majorité est constituée de flux locaux (environ 70 %), reste en local, c'est-à-dire que les échanges entre deux internautes grand lyonnais restent au niveau local et ne remontent pas vers Paris,
- les échanges vers le national et l'international voient leur performance accrue car ils sont délestés des échanges locaux,
- le délai de réponse dénommé latence, c'est-à-dire le temps de réaction entre l'émetteur et le récepteur de données, est sensiblement amélioré et permet une meilleure fluidité des échanges.

Rezopole gère trois nœuds d'échanges internet sur l'agglomération et propose à ses membres un service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec un taux de disponibilité supérieur à 99 %.

Les bénéfices directs et indirects sont nombreux :

Pour le développement de la filière numérique :

Avec un IXP, les entreprises de la filière numérique bénéficient d'une plateforme de communications électroniques performante qui leur offre de nouvelles perspectives de développement de leur activité localement (activité d'hébergement, de serveurs, de maintenance). Les délocalisations vers Paris ne sont plus nécessaires. Ces entreprises peuvent rester sur le territoire qui conserve ainsi la valeur ajoutée.

Pour le développement économique globalement :

Un IXP permet l'émergence d'une place de marché des services de communications électroniques. Il stimule la concurrence, rend accessibles des services qui n'étaient pas présents jusqu'alors localement et développe la création de nouvelles offres. Les entreprises, indépendamment de leur secteur d'activité, peuvent ainsi bénéficier de nouveaux services innovants à des tarifs compétitifs. Un IXP est facteur de réduction des coûts et de compétitivité pour les entreprises du territoire.

Pour le développement du territoire de la Métropole :

Un IXP permet d'accélérer la fourniture de services innovants, de contenus produits localement et, par extension, la diffusion des usages. Cela constitue une valeur ajoutée sur le long terme pour le territoire.

C'est dans ce contexte économique et technologique que la Métropole souhaite soutenir l'existence, sur le territoire de l'agglomération, d'un service supplémentaire comme le nœud d'échange internet (GIX). Il permet d'assurer la concurrence, la disponibilité de l'offre internet et une optimisation de son usage en termes de coûts, de rapidité et de fiabilité du trafic internet local.

LyonIX est à ce jour interconnecté à d'autres nœuds d'échange internet. En Rhône-Alpes, l'IXP de Grenoble est interconnecté avec Lyon. En France, LyonIX est interconnecté avec Sfinx, France IX, FR-IX, Equinix (Paris), ToulX (Toulouse), NiclX (Nice) et EuroGIX (Strasbourg). À l'étranger, des interconnexions sont réalisées avec Top-IX (Turin, Italie), CIXP (Genève, Suisse) et Net-IX (Sofia, Bulgarie) permettant aux participants d'échanger du trafic internet.

La Région Rhône-Alpes continue de soutenir l'activité de Rezopole, pour étendre les nœuds d'échange internet sur le territoire régional et favoriser l'interconnexion avec les régions limitrophes. En 2015, le soutien régional s'élève à 220 K€ en fonctionnement et 50 K€ en investissement pour accompagner le développement régional et inter-régional de Rezopole.

Les membres de l'association Rezopole sont des grands comptes, des grandes administrations, des opérateurs télécoms et des sociétés de services numériques tels que : Sanofi Pasteur, CEGID, LDLC, Centre de congrès de Lyon, CIRTIL-URSSAF, Hospices civils de Lyon, Arprice, Vicat, SFR-Numericable, Orange, etc. En 2014, Rezopole comptait 91 membres (contre 86 membres en 2013).

Par délibération n° 2014-0298 du 15 septembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon avait attribué une subvention de fonctionnement de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour son programme d'actions 2014 ainsi qu'une subvention d'équipement de 90 000 € au titre de son programme d'investissement.

Le soutien de la Communauté urbaine accordé en 2014 a permis de réaliser le programme d'actions, en particulier l'ouverture du 3^e point de présence de l'IXP LyonIX sur l'agglomération (au datacenter DCforDATA à Limonest), de poursuivre l'exploitation technique et commerciale de l'association, de continuer l'exploitation du Guichet d'information télécom sur la Métropole, de participer ou de mettre en place des événements d'animation de la filière télécoms (déjeuners d'affaires, rencontres entre techniciens et commerciaux télécom, animation de groupes d'utilisateurs, etc.) tels que les "Apérezo" qui réunissent, en moyenne, 80 participants à chaque édition.

Enfin, l'association propose plusieurs services dont le Guichet d'information télécom (GIT) Grand Lyon. Cet outil est une plateforme web d'information et de mise en relation permettant de rapprocher l'offre et la demande en services télécoms et internet. Les entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire métropolitain peuvent ainsi faire part de leurs besoins et disposer, en retour, de propositions de la part des fournisseurs de services. Il s'agit d'un service gratuit, indépendant des acteurs du marché et neutre.

b) - Programme d'actions pour l'année 2015

Le programme d'actions de Rezopole pour 2015 s'articule autour des actions suivantes :

- continuer le développement des IXP au niveau local avec, notamment, l'ouverture de deux nouveaux points de présence de LyonIX aux aéroports de Bron et de Lyon-Saint Exupéry (LyonIX 4 et 5). L'ouverture de ces deux points de présence renforce l'attractivité des IXP de l'agglomération avec une meilleure sécurisation de l'infrastructure télécom et des services fournis. Ces points vont ainsi parfaire le maillage de Lyonix sur le territoire métropolitain et ainsi contribuer au développement des acteurs économiques locaux et attirer de nouveaux acteurs sur les IXP,
- poursuivre le développement commercial de LyonIX en sensibilisant les acteurs économiques aux bénéfices des services permis par les IXP tout en contribuant à faire connaître le territoire de la Métropole de Lyon comme une place des télécoms et de l'internet,
- assurer le bon fonctionnement des services permis par le Guichet d'information télécom (GIT) Grand Lyon (<http://lyon.guichettelecom.com>),
- poursuivre l'animation de la filière télécoms et internet en organisant et en participant à des événements visant à valoriser et développer la croissance des IXP du territoire métropolitain.

c) - Budget prévisionnel 2015

Il est proposé l'attribution d'une subvention de la Métropole de Lyon à hauteur de 70 000 € pour accompagner l'association Rezopole en 2015 sur la base du plan d'actions décrit ci-dessus, auquel s'ajoute la valorisation, au titre de l'année 2014, de la mise à disposition par la Métropole de fourreaux de communications électroniques sur un linéaire de 12 890 mètres pour un montant de 17 360 €.

Budget de fonctionnement prévisionnel 2015			
Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Gestion et développement des IXP	812 750	Région Rhône-Alpes	220 000
<i>dont hébergement / liaisons / support télécoms</i>	392 090	Métropole de Lyon	70 000
<i>dont prestations commerciales</i>	35 000	Métropole de Grenoble	7 000
<i>dont locaux, comptabilité</i>	42 000	Nice/Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM)	28 000
<i>dont ressources humaines</i>	343 660	Rezopole-Autofinancement	738 250
animation de la filière télécoms et Guichet d'information télécom	222 500		
<i>dont communication et événements</i>	64 000		
<i>dont locaux, comptabilité</i>	43 000		
<i>dont ressources humaines</i>	115 500		
<i>autres (développement d'IXP hors Métropole et hors Rhône-Alpes)</i>	28 000		
Total	1 063 250	Total	1 063 250

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour son programme d'actions 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le soutien au programme d'actions 2015 de l'association Rezopole,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole dans le cadre de son programme d'actions 2015,
- c) - les termes de la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° 0P05O1592 - compte 6574 - fonction 632.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.